

Face aux nouveaux paradigmes

Les dispositifs de finance citoyenne solidaires et participatifs ; les nouveaux leviers pour la promotion de la diplomatie sociale et environnementale

La mission d'intermédiation bancaire reprend ses lettres de noblesse à l'occasion d'une crise d'ampleur exceptionnelle. On revient aux fondamentaux du métier de banquier : accompagner ses clients et les aider à surmonter des périodes difficiles.

Face à ce nouveau paradigme de la fonction financière, les services financiers en Tunisie deviennent de plus en plus inadaptés, et je pense qu'il est grand temps que le système financier, le paysage financier institué par l'ensemble des réformes amorcées suite au PAS de 1986, soit restructuré et qu'il faut absolument réinstaurer la spécialisation.

La banque universelle a, en effet, montré ses limites. Elle s'est essouffée. Les établissements bancaires et financiers doivent séparer plus nettement leurs activités, les diversifier. Le crédit doit être accordé non plus sur la base de la solvabilité de l'emprunteur, mais sur la valeur du bien financé à savoir sa valeur sociale, environnementale, patrimoniale, culturelle.

D'autant plus qu'à la lumière du sommet de Glasgow, la Tunisie relève ses ambitions en matière de réduction des effets des changements climatiques avec un objectif de réduction de 45% l'intensité carbone à l'horizon 2030, selon le document CDN (contributions déterminées au niveau national) qui décrit les efforts nationaux en matière de réchauffement climatique.

La restructuration du système financier doit se faire en faveur :

- Des financements à impact social et environnemental, en rapport avec la COP26 qui s'est tenue à Glasgow à partir du 31 Octobre 2021 et qui a clôturé ses travaux le 12 novembre 2021. Notons que la finance environnementale permet de développer une diplomatie écologique et environnementale dans le but de drainer des ressources financières internationales. Notamment que l'un des principaux objectifs de la COP21 est de renforcer les capacités des pays à faire face aux impacts des changements climatiques et de les financer en mobilisant 100 Milliards de \$ (dollars) annuels Nord-Sud jusqu'à 2020, avec révision tous les cinq ans.
- En faveur de l'ESS qui représente un cadre idéal pour la croissance inclusive et la réalisation des 17 ODD (objectifs de développement durable).

- En faveur des financements participatifs qui incluraient des caisses de crédit mutuel, des entreprises labellisées ESS, des entreprises à utilité sociale, des collectivités locales et des fonds d'investissement.

Le cadre institutionnel constitué par ; la loi sur le PPP ; le cadre des collectivités locales, et la loi sur l'ESS doit être renforcé.

I- La protection de l'environnement, un souci planétaire/ Histoire de la COP

L'environnement est un élément à part entière du développement durable, plus du tiers des 17 objectifs de développement durable sont axés sur les résultats liés à l'environnement.

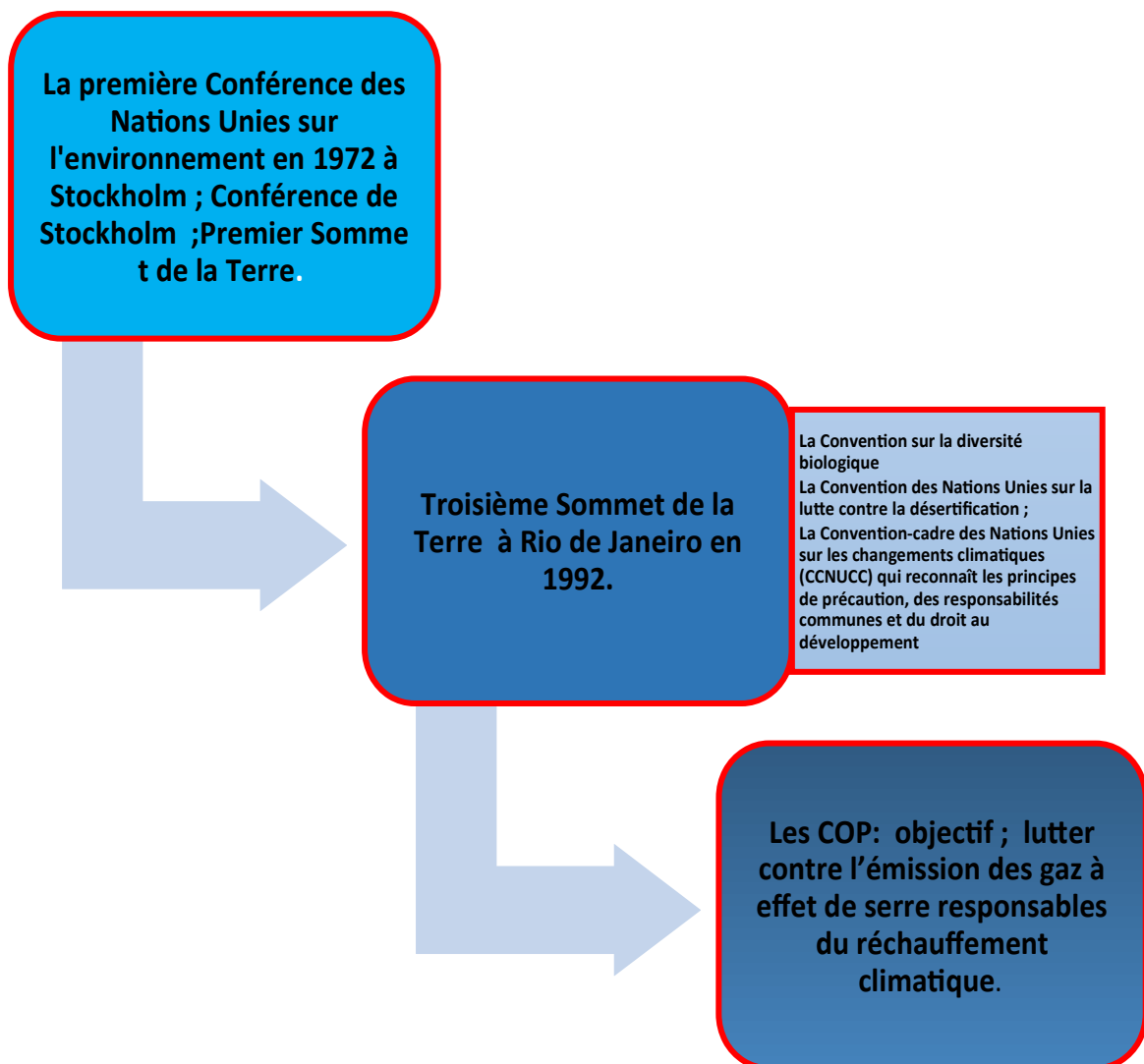
Depuis plusieurs décennies, les Nations Unies ne ménagent pas leurs efforts pour promouvoir, à une échelle internationale, un développement plus respectueux de l'environnement.

La première Conférence des Nations Unies sur l'environnement a eu lieu en 1972 à Stockholm ; il s'agit de la Conférence de Stockholm ou encore **Premier Sommet de la Terre**.

La rencontre internationale suivante ayant eu un impact fort est le troisième Sommet de la Terre qui s'est déroulé à Rio de Janeiro en 1992. Cette Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a donné naissance à plusieurs textes :

- La Convention sur la diversité biologique
- La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ;
- La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) reconnaît les principes de précaution, des responsabilités communes et du droit au développement. C'est cette Convention des Nations-Unies qui donne naissance à **la COP** (*l'abréviation de Conference of Parties*, ou Conférence des Parties en Français).

Les COP ont pour objectif de lutter contre l'émission des gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique. En effet, la COP est une association de tous les pays ayant ratifié la CCNUCC



La première COP a eu lieu en 1995 à Berlin et une nouvelle édition est depuis organisée chaque année.

La COP 3, s'est déroulée au Japon en 1997, a permis la [signature du Protocole de Kyoto](#). Les Etats-Unis ayant refusé de le signer, il n'a pu être appliqué qu'à partir de 2005 après que la Russie a finalement décidé de le ratifier

La Conférence de Copenhague de 2009, ou COP 15 marque la création du Fonds vert pour le climat, qui prévoit le transfert de fonds des pays les plus avancés vers les plus vulnérables

La COP21 est la 21ème édition de la Conférence des Parties, qui a eu lieu en décembre 2015 et a donné naissance à un accord international sur le climat « L'accord de Paris » : un traité international sur les changements climatiques, signé par 196 parties (195 pays signataires et l'Union Européenne, tous ayant ratifié la CCNUCC. 147 leaders mondiaux ont fait le déplacement pour y participer.

Son objectif est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2°C , de préférence à 1,5 degré Celsius, d'ici à 2100 par rapport au niveau préindustriel, et parvenir à un monde climatiquement neutre d'ici le milieu du siècle. Cet objectif sera atteint en réduisant les gaz à effet de serre et par la promotion de la production des énergies renouvelables.

L'Union Européenne s'est fixée un objectif de réduction d'émissions de 40 % entre 1990 et 2030 et des politiques climatiques reposant notamment sur un système d'échange de quotas d'émission.

Les parties devront obligatoirement faire un bilan de leurs progrès en matière d'émission de gaz à effet de serre tous les 5 ans et donner leurs engagements pour la période suivante.

Les NDCs (contributions nationales déterminées) décrivent les mesures prises et les efforts nationaux envisagés pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

Les applications concrètes de l'Accord de Paris dépendent de la transposition des engagements des NDC, qui permettrait de les transcrire dans le droit et les politiques nationales et de les transformer en objectifs nationaux quantifiés et mesurables.

En 2018, l'écart entre les émissions mondiales projetées en 2030 et les émissions compatibles avec les objectifs de Paris et les INDC reste important.

La COP24 achevée le 15 décembre 2019 à Katowice en Pologne , au cours de laquelle les mesures d'application résultant de l'Accord de Paris doivent être adoptées et les actions de chaque pays doivent être évaluées. seuls 16 des 197 signataires de l'accord de Paris ont défini un plan d'action climatique qui permette d'honorer leur engagements

La COP26 La Conférence de Glasgow de 2021 s'est déroulée du 1^{er} au 12 novembre 2021 à Glasgow, en Écosse. L'importance de la COP26 est capitale, elle est le premier sommet au cours duquel seront examinés les progrès accomplis - ou non - depuis la signature de l'accord de Paris sur le climat en 2015

Les enjeux de la COP 26 tournent autour de deux questions centrales

- L'article 5 relatif à la mise en place d'un mécanisme identifiant les soutiens techniques et financiers nécessaires aux pays et populations victimes des dérèglements climatiques.
- L'article 6 relatif aux mécanismes de marché carbone. Cet article prévoit la mise en place d'un système d'échange de droits d'émissions de gaz à effets de serre (GES) c'est-à-dire une compensation carbone sera au cœur des négociations ;

Pour inciter les décideurs économiques à investir dans la transition écologique et davantage dans les énergies propres ou des technologies sobres en carbone, certains États ont décidé de donner une valeur économique à l'émission d'une tonne de CO₂. Deux instruments donnent un prix explicite au carbone : la taxe carbone fixe un prix par tonne de CO₂ et le système d'échange de quotas d'émission (SEQUE, également appelé ETS en anglais) fixe une quantité maximale d'émissions admissibles.

Au 1er mai 2020, 31 taxes carbone et 30 marchés de quotas échangeables étaient en fonctionnement à travers le monde.

En matière de protection de l'environnement, la Tunisie doit se doter d'une stratégie bas-carbone afin de mettre en œuvre la transition vers une économie sobre en GES.

La Tunisie avait fixé ses besoins en ressources financières à environ 20 milliards de dollars pour concrétiser ses engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, le prochain sommet sur le climat pourrait être l'occasion d'activer la diplomatie climatique.

Après un retard de plusieurs mois, la première centrale électrique photovoltaïque de Tozeur, a enfin été mise en service... Le projet est le fruit d'une coopération technique tuniso-allemande. Un prêt à taux d'intérêt réduit de la Banque allemande de développement (KfW) d'un montant de 11,5 M€ a été accordé à la Tunisie.

II- Les Objectifs de Développement Durable

Le développement durable est aujourd'hui apprécié en rapport avec les 17 objectifs de développement durable adoptés en 2015 par les Nations Unies. Deux cadres dans lesquels peuvent opérer les Etats , d'une part les ODD, et d'autre part l'accord de Paris COP21. Ces deux cadres ont en commun leurs orientations vers la protection de l'environnement

Un autre élément à mentionner et faire remarquer : c'est que depuis des années, nous assistons à un changement de paradigme au niveau de l'aide étrangère. La réforme du système des Nations Unies pour le développement vise à optimiser la mise en œuvre des ODD, et l'un des principaux objectifs de la nouvelle génération de Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) est de mobiliser des ressources en vue de la

réalisation de ces objectifs. Ce programme invite les organismes des Nations Unies à sortir du cadre traditionnel de la mobilisation de fonds et à faciliter la réorientation de l'ensemble des ressources destinées au développement en fonction des cibles des ODD définies au niveau des pays.

En ce qui concerne les financements à impact environnemental, sachant que tous les pays en développement n'ont pas les capacités suffisantes pour faire face aux nombreux défis posés par le changement climatique, l'Accord de Paris demande à tous les pays développés de renforcer leur soutien aux actions de renforcement des capacités dans les pays en développement.

Les défis environnementaux, ainsi que les nouvelles possibilités économiques associées à la croissance verte et aux technologies vertes, renforcent le lien entre la viabilité environnementale et la réduction de la pauvreté. Pour cette raison, il est important d'aider les pays en développement à gérer de façon durable leur environnement naturel.

III- L'économie sociale et solidaire (ESS) et la Croissance Inclusive

Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble des structures économiques d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement dont le statut, l'organisation interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité, de l'équité et d'utilité sociale. Ces structures ont notamment pour objectif de favoriser la création d'emplois dans une perspective d'insertion et/ou réinsertion, ainsi qu'une plus grande cohésion sociale

L'économie sociale et solidaire (ESS) n'est pas un secteur d'activité mais toute une économie qui touche tous les secteurs d'activités (agriculture, industrie, artisanat, services, banques, finances...)

L'objectif recherché par les composantes de l'ESS ne peut pas être la réalisation et le partage des bénéfices, mais la recherche d'une utilité collective, les bénéfices réalisés doivent être réinvestis et la gestion de l'entreprise doit être démocratique

L'ESS est dite sociale parce qu'elle est liée étroitement au développement du mouvement coopératif et mutualiste. Elle est dite solidaire parce qu'elle est fortement impliquée dans le développement durable,

Elles bénéficient d'un cadre juridique renforcé par la loi 2020- 30 relative à l'économie sociale et solidaire.

L'économie parallèle représentant plus de 50% du PIB et un manque à gagner de 2,6 milliards de dinars en termes d'impôt peut souscrire à ce cadre de loi.

L'ESS est institutionnalisée, certes, mais sa mise à exécution, son implication, sa gouvernance et surtout son mode de financement n'ont pas été suffisamment élucidés.

Poursuivre une utilité sociale signifie avoir pour objectif d'apporter un soutien aux personnes fragiles ; de contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités et concourir au développement durable, à la transition énergétique ou à la solidarité internationale. Ainsi, l'économie sociale et solidaire joue un rôle dans la promotion de l'inclusion sociale, des plus vulnérables, en assurant des voies d'accès durables au marché du travail.. Aujourd'hui, en Tunisie l'ESS représente moins de 1% du PIB, en France, 221 325 structures labellisées ESS, elle contribue chaque année 10% à la création de nouveaux emplois et à la création d'un quart des nouveaux ouvriers chaque année dans les pays scandinaves.

La croissance est inclusive lorsqu'elle permet de réduire les inégalités sociales au sein d'un pays ou d'un groupe de pays. Un modèle inclusif de croissance économique bénéficiant à chacun et respectant l'environnement, doit forcément se substituer à l'actuel modèle de développement. La croissance inclusive ; est le résultat d'un modèle qui ne fait pas seulement appel à une politique de redistribution pour réduire les inégalités sociales, qui associe tous les types de profils et de compétences, intègre l'accompagnement de PME, de jeunes entreprises, de start-ups et au financement de la recherche et le développement. L'OCDE, travaille sur ce sujet depuis déjà une dizaine d'années..

IV- Réforme du système de financement de l'économie : Un nouveau rôle des banques, des mécanismes innovants et un plan de restructuration du système financier Tunisien

1- Un nouveau rôle des banques

Le Covid-19 a révélé le rôle central de l'humain dans l'intermédiation bancaire, ce qui constitue une belle revanche pour les banques dites « traditionnelles » La mission d'intermédiation bancaire, reprend ses lettres de noblesse et on revient aux fondamentaux du métier de banquier : accompagner des clients et les aider à surmonter des périodes difficiles.

Dans ce nouveau contexte, les institutions financières de quelles que nature qu'elles soient doivent accélérer la mutation de leur modèle économique, afin de contribuer plus efficacement à une allocation optimale des ressources

d'une part et d'autre part de contribuer à une plus grande résilience de l'économie tunisienne. Pour ce faire, les banques doivent

- orienter les financements bancaires vers des activités, d'intérêt général, et les activités à forte valeur ajoutée, et orientées vers la R&D.
- Développer et financer des programmes de restructuration et de modernisation de leurs économies par le financement de grands projets d'infrastructures, dans l'éducation, le transport et la protection sociale.

Par ailleurs pour contribuer à la résilience, de l'économie Tunisienne et la rendre plus inclusive, la banque de demain ne peut être qu'une banque citoyenne, proche des citoyens, et qui contribue à la réalisation de leurs objectifs en matière de développement économique et social. La banque citoyenne doit rendre le crédit accessible, à plusieurs régions, rurales, PME agricoles, petits métiers, qui sont exclus, et ce par le développement des banques coopératives spécialisées dans le financement des institutions de l'économie sociale et solidaire.

Avec la crise, la banque ne joue plus seulement un rôle de financement, mais aussi un rôle social en assistant directement l'État dans la relance de l'économie.

Dans ce cadre, le rôle des banques régionales se révèle plus prégnant avec une plus grande latitude dans l'action de soutien financier des microentreprises, et des PME notamment dans l'agriculture et dans l'action sociale.

2- Les mécanismes de Financement Innovants du Développement Régional et territorial , des ODD , de la transition écologique de l'inclusion et de l'ESS

Par le développement du potentiel de ses territoires et régions, représentant un levier de la prospérité nationale.

Les régions tunisiennes sont diverses et présentent des disparités aussi bien sur le plan économique, que démographique, social, et environnemental. Mais, ces disparités sont aussi synonymes d'inégalités. Pour cette raison, il faut penser sérieusement à la création d'un Observatoire des Territoires destiné à identifier d'éventuelles disparités et inégalités.

Les acteurs du financement innovant sont très divers, mais ils reflètent souvent une collaboration entre le secteur privé et le secteur public. Le secteur privé peut apporter des financements au secteur public, en investissant dans des obligations telles que celles émises pour financer des projets verts.

Les mécanismes de financement innovants classés en 4 catégories :

Produits financiers destinés à lever des fonds sur les marchés des capitaux

prêt participatif social et solidaire;
et pour renforcer les fonds propres
Obligations et bons
Microfinance et financement pour les PME
Fonds d'investissement à impact
Fonds de capital risque et de capital investissement

Mécanismes destinés à atténuer les risques

Subventions
garanties des prêts bancaires aux associations assurant des missions de service public
dans les secteurs médico-social, de l'éducation, de la formation et de la lutte contre
l'exclusion.

Financements subordonnés à l'obtention de résultats

Obligations à impact sur le développement
Obligations à impact social
Fonds axés sur les résultats

Mécanismes de financement reposant sur la technologie

Financement participatif
La plateforme de financement participatif (crowdfunding) de facilite le financement sur
Internet (dons, prêts, fonds propres) des « petits » projets de l'ESS, qui suscitent l'intérêt
du public

Des efforts sont actuellement déployés dans l'ensemble du système des Nations Unies pour mobiliser des financements innovants à l'appui des ODD.

➤ **Le partenariat public - privé : PPP**

le dispositif particulier des partenariats publics-privés (PPP) est un levier de financement des territoires, dans le financement des infrastructures des territoires, de la transition écologique ou des territoires intelligents. Pour cette raison, ces financements peuvent s'opérer dans le cadre idéal de l'ESS.

Plus que les secteurs de l'artisanat et des petits métiers, l'ESS doit également soutenir l'innovation dans différents domaines. Les financements vont alors en particulier aux entreprises et aux laboratoires publics ou privés, afin de favoriser les activités de R&D, et les secteurs de haute technologie.

Les clusters et les smart cities peuvent constituer des orientations opportunes en matière de financement PPP dans le cadre de L'ESS à savoir

Les clusters innovants, et leur traduction en termes de pôles de compétitivité ou de grappes d'entreprises, considérés comme la base même des politiques d'innovation.

Les smart cities ou villes intelligentes utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour améliorer la qualité des services urbains ou réduire leurs coûts.

➤ **Le financement participatif**

Le financement participatif comprend différentes formes, le Crowdfunding , le Creditcrowdfunding; Crowdlending ou prêt participatif.

Le financement participatif communautaire ou de proximité est un concept selon lequel un projet bénéficiant de l'appui d'une communauté peut voir le jour grâce à une quantité appréciable d'apports financiers individuels.

➤ **Prêt participatif social et solidaire**

Il financera les entreprises de l'ESS, à travers des apports en fonds propres. Les banques populaires doivent souscrire à ces fonds aux côtés des acteurs privés du financement de l'ESS, tels que les banques mutualistes.

3- Les structures alternatives de Financement du Développement territorial , des ODD , de la transition écologique de l'inclusion et de l'ESS.

Les dispositifs de finance citoyenne solidaires et participatifs représentent des modes de financement alternatifs et constituent des leviers du financement du développement local et des projets d'utilité sociale dans les territoires.

Les ressources des différents territoires sont de natures très différentes. Cette diversité appelle des traitements différenciés, parce qu'elle est facteur d'inégalités ; en termes de revenus, d'infrastructures ou de facilités d'accès aux services.



1. Les fonds de développement régionaux

Nés en Allemagne, les fonds régionaux d'investissement, représentent un outil incontournable de financement régional, permettant d'ancrer réellement les principes de l'autonomie des régions.

2. Les fonds d'investissement à impact

Les fonds d'investissement à impact réunissent des investisseurs qui acceptent de financer des objectifs de développement (la santé, l'inclusion financière, les énergies renouvelables.). Les contrats à impact social représentent une forme de partenariat à finalité sociale et environnementale.

Les investisseurs sont de plus en plus nombreux à se servir des ODD comme d'un cadre pour mesurer l'impact de leurs investissements sur le développement. On assiste à une prise de conscience du caractère interdépendant des ODD et de l'effet multiplicateur que peut exercer la protection de l'environnement pour progresser sur la voie de nombreux objectifs . Du point de vue des investisseurs, investir dans l'économie verte est judicieux sur le plan économique, car le respect de l'environnement et de la

durabilité sont synonymes de performance financière. En même temps, les investisseurs estiment que mesurer l'impact social ou environnemental d'un financement constitue un véritable défi étant donné la multiplicité des normes qui existent dans ce domaine dont «Global Reporting Initiative» (GRI) ; un organisme indépendant au niveau international de normalisation concernant la performance en développement durable.

3. Fonds d'innovation sociale

Destiné à faire face aux risques spécifiques liés aux projets innovants.

4. Banque Populaire d'investissement

5. La Banque des Territoires ou des régions de la Caisse des Dépôts

La Banque des territoires doit privilégier la dimension territoriale, et agir en partenaire du secteur bancaire, en partageant les prises de risque, notamment à travers la garantie de crédits ou le cofinancement. L'État doit justement confier à la CDC, la gestion d'une dotation destinée à renforcer les fonds propres d'entreprises de l'ESS, et ce via la Banque des territoires.

6. Les collectivités publiques

Contribuent au développement économique des territoires, des structures idéales pour financer des projets qui visent à assurer la cohésion économique, sociale et territoriale Ce financement devant se réaliser à travers des fonds.

7. Les caisses d'épargne /Caisses Locales /Banques coopératives

De par leur modèle de banques coopératives régionales, les caisses locales peuvent construire un principe de territorialité original. Le statut coopératif leur permet de renforcer leur rôle de proximité, et leur modèle de bilan, où l'épargne régionale collectée est directement réinjectée dans le développement régional.

7.1. Les Caisses Locales de Crédit Mutuel

7.2. Les Caisses Locales de Crédit Agricole

L'agriculture emploie près de 15% de la population active occupée. Le taux d'encadrement dans ce secteur vital et stratégique est de moins de 1%. L'agriculture représente près de 10% du PIB

7.3. Les caisses Locale de Crédit Industriel , technologique à l'innovation et start-up

7.4. Les Caisses Locales d'épargne Logement

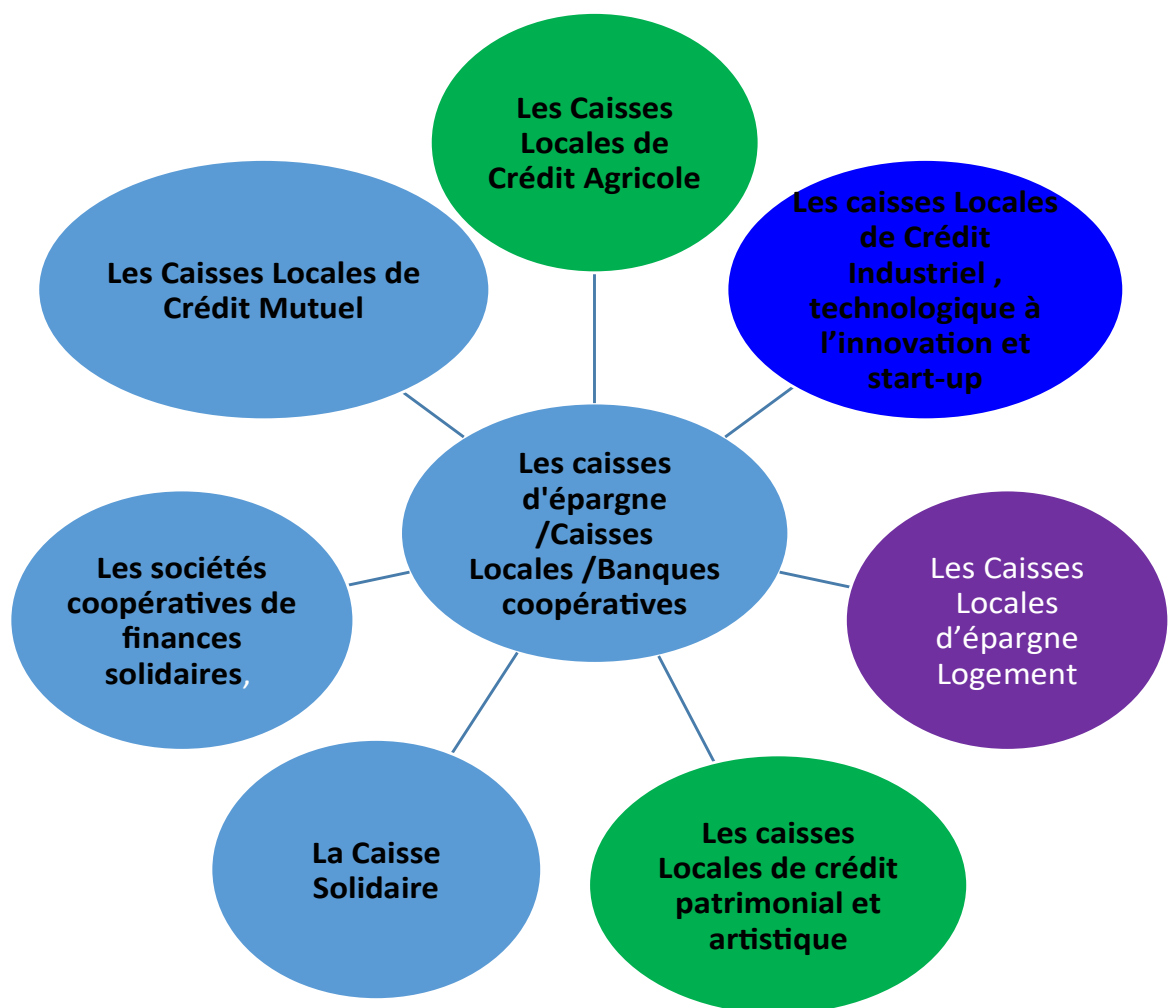
7.5. Les caisses Locales de crédit patrimonial et artistique

Devant financer les projets d'entreprise ayant un impact éthique et durable.

7.6. Les sociétés coopératives de finances solidaires,

Devant financer principalement les activités ayant une dimension écologique, sociale et culturelle. Les banques coopératives représentent le mécanisme de financement le plus adapté aux institutions de l'ESS, liée étroitement aux principes coopératifs et qui poursuivent une utilité sociale.

7.7. La Caisse Solidaire Organisme de crédit spécialisé "projets de l'ESS".



Auteure : Mme Habiba Nasraoui Ben Mrad: Assistante à l'Ecole Supérieure de Commerce de Tunis ; *spécialiste des affaires économiques et sociales, Ancienne diplômée en Economie de l'Université de Nice Sophia Antipolis. Experte en Affaires relatives aux Investissements Directs Etrangers , et en Bien-être. Ses recherches actuelles portent sur la résilience, le développement durable ; la croissance inclusive et les questions environnementales. Auteure de plusieurs articles dans la presse nationale et internationale. Actuellement*

Saheltribune.com

***membre de l'Observatoire Tunisien des Services Financiers. Source :
saheltribune.com.***